



Notre-Dame-de
Lourdes

837 rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) G0S 1T0
Tél. : 819-385-4315 Courriel : info@municipalitelourdes.com

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 328-2022 SUR LA TAXATION 2022

À la séance du 10 janvier 2022 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement # 328-2022 sur la taxation 2022 fixant les taux de taxes, les pénalités et les modalités de paiement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur demande en tout temps via le courriel de la municipalité à info@municipalitelourdes.com ou sur la boîte vocale du 819-385-4315 poste 4000.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 12 janvier 2022.

Pierre-Charles Drapeau
Secrétaire-trésorier/directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre-Charles Drapeau, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits suivants :

- Bureau municipal, 837 rue Principale;
- Salle communautaire, 898 rue Principale;
- Site internet de la municipalité, www.municipalitelourdes.com

En foi de quoi je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de janvier 2022.

Pierre-Charles Drapeau
Directeur général et secrétaire trésorier